

Annexe A**Exigences par province ou territoire
Agent d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et la maladie**

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PEI	NL	YK	NWT/NU
Document à joindre à la demande :												
Les non-résidents doivent joindre une attestation de droit de pratique de la province ou du territoire de leur résidence	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Droits accompagnant la demande de permis	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Qualifications minimales	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent		PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent	PQPAV A ou l'équivalent
Copie du diplôme ou du certificat de toute qualification en assurance de l'auteur de la demande			√	√	√					√		
Autre renseignement												
Compagnie qui parraine	Non	Oui	Oui	Oui	2 ans	90 jours	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Si le parrainage d'un agent est annulé, il faut en informer les autorités dans le délai prescrit.	Immédiatement	14 jours	5 jours	15 jours	Immédiatement	Immédiatement	30 jours	10 jours	Immédiatement	2 jours	30 jours	30 jours
Assurance responsabilité civile professionnelle requise	√	√	√	√	√	√				√		

En plus des exigences indiquées ci-dessus, certaines autorités compétentes exigent d'autres documents. La liste ci-dessous en fournit un aperçu, mais les demandeurs devraient consulter le site Web de l'autorité compétente à laquelle ils présentent leur demande de permis pour connaître la liste à jour. Les sites Web sont indiqués dans l'annexe B.

Colombie-Britannique:

Tous les demandeurs doivent fournir une photo format passeport. (Une photocopie de la photo du passeport ou du permis de conduire est acceptable.)
L'original de l'autorisation de sécurité dûment remplie (vérification du casier judiciaire)

À compter du 1^{er} janvier 2006, l'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire (au moins 1 000 000 \$ par réclamation et un montant global minimal de 2 000 000 \$)

Alberta:

L'original ou une copie certifiée conforme de l'autorisation de sécurité (vérification du casier judiciaire)

Présentez des demandes distinctes si vous demandez un permis d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et la maladie.

En vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 – une assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire (minimum de 500 000 \$ par réclamation et un plafond de couverture annuelle de 2 000 000 \$. Il faut fournir une copie du certificat.

Saskatchewan: (Permis d'assurance-vie seulement non disponible)

L'original de l'autorisation de sécurité dûment remplie (vérification du casier judiciaire)

Copie du certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle (au moins 1 000 000 \$ et une garantie supplémentaire contre la fraude de 1 000 000 \$)

Manitoba:

L'original de l'autorisation de sécurité dûment remplie (vérification du casier judiciaire)

Copie du certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle (au moins 1 000 000 \$ par événement et un montant global de 5 000 000 \$ avec une protection pour actes antérieurs)

Ontario:

Si une compagnie parraine l'agent, indiquez le nom commercial et l'adresse dans la boîte 6 de la demande.

Toute correspondance de la CSFO sera envoyée à l'adresse commerciale de la compagnie qui parraine l'agent.

Les résidents de l'Ontario doivent joindre une copie des résultats de la PQPAV du Collège Durham

Copie du certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle (au moins 1 000 000 \$ par événement et un montant global de 2 000 000 \$ avec une protection pour actes antérieurs d'une durée de deux ans et une garantie supplémentaire contre la fraude)

Québec:

Les candidats détenant un permis d'agent d'assurance-vie dans une autre province ou un territoire et qui comptent au moins cinq années d'expérience doivent passer un examen sur les concepts juridiques avant d'obtenir leur permis au Québec. Les candidats comptant moins de cinq années d'expérience doivent réussir une série de cinq examens, qui est exigée pour tous les agents d'assurance-vie au Québec.

Copie du certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle (les représentants qui agissent pour le compte d'un cabinet, sans qu'ils soient des employés, doivent souscrire une assurance d'au moins 500 000 \$ par réclamation et de 1 000 000 \$ par année, et la franchise indiquée dans le contrat ne doit pas dépasser 10 000 \$. Dans le cas de représentants employés par un cabinet ayant trois représentants ou moins, le montant d'assurance ne doit pas dépasser 500 000 \$ par réclamation et 1 000 000 \$ par année,

et la franchise indiquée dans le contrat ne doit pas dépasser 10 000 \$. Dans le cas de représentants employés par un cabinet ayant plus que trois représentants, le montant d'assurance ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et de 2 000 000 \$ par année, et la franchise indiquée dans le contrat ne doit pas dépasser 25 000 \$)

Nouveau-Brunswick:

L'original des résultats de la PQPAV

Île-du-Prince-Édouard:

Les résidents doivent joindre une copie de l'original des résultats de la PQPAV

Les non-résidents doivent joindre une copie de l'attestation de droit de pratique de la province ou du territoire de leur résidence.

Terre-Neuve et Labrador: (Permis d'assurance-vie seulement non disponible)

Copie du certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle (au moins 1 000 000 \$ et une assurance contre la fraude de 100 000 \$)

L'original des résultats de la PQPAV ou un certificat de désignation

Les non-résidents doivent joindre une copie de l'attestation de droit de pratique de la province ou du territoire de leur résidence.

Nouvelle-Écosse: (Permis d'assurance-vie seulement non disponible)

L'original du certificat d'achèvement émis par le fournisseur du cours et l'original des résultats de la PQPAV.

Yukon:

Photocopie du permis de la province ou du territoire de résidence.

L'original des résultats de la PQPAV ou un certificat de désignation

Le siège social de l'assureur doit remplir l'Attestation de la compagnie qui parraine l'agent ou doit fournir une lettre de recommandation

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut:

Avis de nomination par l'assureur qui parraine l'agent